

# Stratégie du VSA à partir de 2024

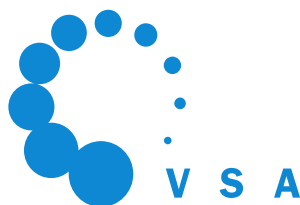
## Table des matières :

1. Vision : où nous voyons-nous d'ici 10 à 20 ans ? .....	2
2. Mission : quelle est notre tâche ? .....	2
3. Axes stratégiques : quelles sont les principales priorités stratégiques pour les dix années à venir ? .....	3
4. Objectifs stratégiques : quels sont nos objectifs pour les quatre années à venir ?.....	4
Annexe : axes stratégiques précédents largement atteints du point de vue du comité du VSA .....	11

## Terminologie :

Dans le contexte de l'entreprise, les **groupes cibles** sont toujours les clients. Ils sont analysés et segmentés selon différentes caractéristiques et le produit ou la prestation sont positionnés en conséquence. La communication avec les groupes cibles représente donc une mission de marketing.

Les **parties prenantes** sont tous les groupes de personnes internes et externes, concernés directement ou indirectement, aujourd'hui ou dans le futur, par les activités du VSA, mais dont l'influence sur l'organisation n'est pas visible immédiatement. Les initiatives locales pour l'environnement ne sont pas des clientes du secteur chimique. Mais elles ont une influence sur l'opinion publique. Les concurrents, fournisseurs, politiciens, syndicats, médias, etc. aussi peuvent être considérés comme des parties prenantes.



## 1. Vision : où nous voyons-nous d'ici 10 à 20 ans ?

En sa qualité de réseau professionnel des expertes et experts de l'eau, le VSA est **l'interlocuteur central pour des eaux saines et vivantes** et exerce une influence sur les activités décisives pour la promotion d'une protection intégrée des eaux.

Le VSA officie comme **centre de compétences** pour une protection active des eaux en Suisse. Nous nous positionnons de manière déterminée et professionnelle. Nous contribuons ainsi à ce que la protection des eaux soit perçue dans la société comme un thème important et ait une image **innovante et attrayante** auprès des professionnel·le·s.

**Des offres de formation professionnelle initiale et continue** existent pour tous les domaines de la protection des eaux et à destination de tous les groupes cibles. Le VSA est le **prestataire principal**, il garantit la collaboration interdisciplinaire entre tous les acteurs de la protection des eaux et représente une plate-forme attrayante pour les (jeunes) professionnel·le·s.

Le VSA **met en avant le pouvoir d'innovation** du secteur suisse de la gestion des eaux urbaines. Partout où nécessaire, nous suivons de nouvelles voies pour transmettre aux générations futures des eaux propres, vivantes, résilientes aux changements climatiques et aux espèces invasives ainsi que des agglomérations agréables à vivre.

## 2. Mission : quelle est notre tâche ?

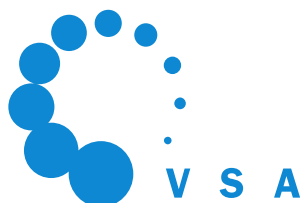
Le VSA s'engage en faveur d'eaux propres et proches de l'état naturel ainsi qu'en faveur de la protection et de l'utilisation durable des ressources naturelles. À cet effet, il se concentre sur les piliers suivants :

- Protection intégrée des eaux
- Qualité et écologie des eaux
- Protection des eaux souterraines
- Développement urbain respectueux de l'eau
- Gestion des infrastructures et financement
- Émissions zéro
- Économie circulaire

Le VSA veut protéger la ressource naturelle qu'est l'eau et veiller à ce que les besoins des générations actuelles soient couverts sans nuire aux générations futures. Nous mettons tout en œuvre pour la préservation et le développement des prestations relatives aux piliers cités plus haut en exploitant au mieux les moyens disponibles.

Le VSA... :

- ...est le fournisseur principal de formations initiales et continues de grande qualité dans le domaine de la protection des eaux ;
- ...est la référence pour la protection des eaux et définit, à l'aide d'outils de travail utiles, l'état de la technique applicable à l'épuration des eaux usées, à l'assainissement urbain, aux canalisations, à l'industrie et à l'artisanat ainsi qu'à la qualité et l'analyse de l'eau ;



- ...est l'association qui crée des liens entre toutes les parties prenantes, œuvrant pour une protection intégrée des eaux et qui garantit la transmission des connaissances. Il travaille en étroite collaboration avec la recherche ainsi qu'avec les autorités cantonales et nationales mais aussi avec des comités européens et internationaux ;
- ...représente activement et avec assurance les intérêts de la protection des eaux, en s'appuyant sur les faits ;
- ...montre la valeur que constituent des eaux propres et vivantes ainsi que des agglomérations agréables à vivre et résilientes aux changements climatiques, et défend celles-ci auprès des professionnel-le-s, de l'opinion publique, des médias et de la politique nationale ;
- ...accroît la valeur ajoutée pour ses membres et incite d'autres acteurs importants à adhérer à l'association afin de renforcer son influence.

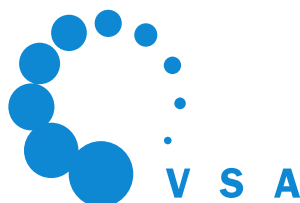
### **3. Axes stratégiques : quelles sont les principales priorités stratégiques pour les dix années à venir ?**

- ② Élaborer des réglementations largement acceptées par les parties prenantes**
- ④ Lancer et développer des idées et sujets d'avenir**
- ⑤ Diffuser les innovations et solutions interdisciplinaires**
- ⑥ Renforcer l'image de la protection des eaux et sensibiliser membres, opinion publique et politique nationale**
- ⑧ Développer la collaboration et l'échange de connaissances avec des partenaires internationaux**

N.B. : la numérotation des axes stratégiques a été reprise des stratégies précédentes (2015 – 2018 ou 2019 – 2023). Les raisons expliquant pourquoi aucun nouvel objectif stratégique n'a été fixé pour les axes stratégiques ①, ③ et ⑦ sont développées dans l'annexe.

Les axes stratégiques suivants ont été légèrement adaptés :

- ②** Au centre des préoccupations ne figure plus la promotion de l'harmonisation de l'exécution au moyen de la réglementation du VSA mais la large acceptation de notre réglementation.
- ⑤** Désormais, la priorité est de diffuser les innovations et non d'améliorer la qualité de la protection des eaux au moyen du pouvoir d'innovation.

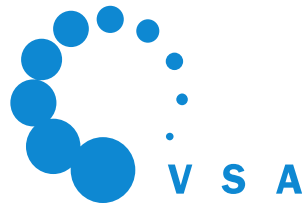


#### 4. Objectifs stratégiques : quels sont nos objectifs pour les quatre années à venir ?

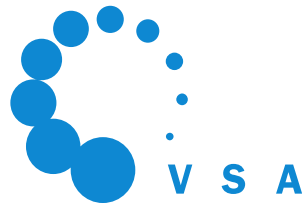
Objectifs	Valeurs cibles ou mesures possibles
<b>Objectifs relatifs à l'axe stratégique ② (élaborer des réglementations largement acceptées par les parties prenantes)</b>	
<b>2.1 La nécessité des nouvelles réglementations du VSA est largement appuyée.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant de créer une nouvelle réglementation (directives, recommandations, aide-mémoires), le VSA clarifie si le thème ne peut pas être couvert par un article Aqua&amp;Gas (non contraignant). Si ce n'est pas le cas (ou si une nouvelle réglementation est requise), le VSA envoie – dans la mesure où le temps disponible est suffisant – l'ébauche de projet sur la prise de position, aux membres des CC concernés.</li> </ul>
<b>2.2 La gestion et l'administration des données sont renforcées et proposées comme prestation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur mandat de l'OFEV, le VSA crée une vue d'ensemble des coûts, des prestations et des infrastructures d'évacuation des eaux usées et de protection des eaux pour toute la Suisse, grâce à la collecte régulière de données conformément aux modèles de géodonnées minimaux (MGDM) PGEE et STEP.</li> </ul>

Objectifs	Valeurs cibles ou mesures possibles
<b>Objectifs relatifs à l'axe stratégique ④ (lancer et développer des idées et sujets d'avenir)</b>	
<b>4.1 Le VSA définit régulièrement de nouveaux thèmes<sup>1</sup>. Le comité du VSA définit annuellement, lors de la réunion stratégique de septembre, un thème-clé et les objectifs annuels associés.</b>	<p>Parmi le choix de thèmes suivant, le comité choisit chaque année le thème-clé et définit les objectifs annuels associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Économie circulaire + mesures de réduction à la source des rejets de substances (ménages, entreprises de santé, industrielles et artisanales, etc.).</li> <li>Vue d'ensemble des coûts, des prestations et des infrastructures d'évacuation des eaux usées pour toute la Suisse (y compris consommation et production énergétiques) <i>Qui ? CC EE (épuration des eaux) et AU (assainissement urbain)</i></li> <li>Utilisation des eaux pluviales ou réutilisation des eaux usées épurées notamment pour l'irrigation décentralisée. <i>Qui ? Plateformes + CC EE</i></li> <li>« Zéro net » : le VSA s'engage pour que des mesures destinées à atteindre le « zéro net » (par ex. utilisation</li> </ul>

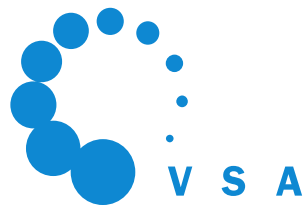
<sup>1</sup> Pour les thèmes politiques, les CC doivent assurer la liaison avec les associations partenaires afin que nous puissions utiliser les synergies existant avec elles, pour la consultation politique.



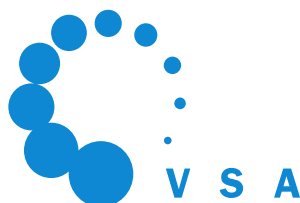
	<p>de la chaleur des eaux usées, production d'électricité renouvelable, réduction des émissions de protoxyde d'azote et de méthane, etc.) puissent être financées par les taxes d'assainissement. Qui ? CC EE</p>
<p><b>4.1 Le VSA définit régulièrement de nouveaux thèmes</b> (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement de compétences dans le domaine de la revitalisation des eaux (cf. tâche en cours n° 274) ainsi que des eaux résiliantes aux changements climatiques et espèces invasives. <i>Qui ? CC CE (cours d'eau)</i></li> <li>• Revitalisation de sources (qui ne sont plus utilisées). <i>Qui ? CC CE</i></li> <li>• Thèmes pour renforcer la collaboration avec des communes (et acquérir de nouveaux membres dans la catégorie Communes). Ont été cités entre autres les évacuations des eaux de chantier, les puisards dans le domaine agricole, les purins, les sources ponctuelles, l'évacuation des eaux usées dans les zones rurales, le plan d'aménagement local, les mesures pour la ville éponge <i>Qui ? CC AU + CC CA (canalisations)</i></li> <li>• Pesée des intérêts / conflits d'usage (p. ex. développer un outil de pesée des intérêts transparent, éventuellement en coopération avec des organisations partenaires). <i>Qui ? Secrétariat / projet Ville éponge ?</i></li> <li>• Application de mesures pour la réduction des déversoirs d'eaux mixtes (Philadelphie comme ville exemplaire → réduction de 50 % grâce à la mise en œuvre de mesures pour une ville éponge) <i>Qui ? Projet Ville éponge + CC AU</i></li> <li>• Adaptation au changement climatique : prescription concernant l'évaporation et le renouvellement des eaux souterraines ; effets de la hausse des températures des eaux souterraines et de surface <i>Qui ? Projet Ville éponge + CC AU + CC CE</i></li> <li>• Approvisionnement en eau potable en cas de fortes pénuries d'eau/de courant : montrer les effets sur l'évacuation des eaux usées (pas uniquement sur les STEP. Dans les villes, il est par ex. impossible de tirer les chasses d'eau quand il n'y a plus d'eau potable). <i>Qui ? CC CA + EE + AU</i></li> <li>• Espèces invasives / algues toxiques (par ex. informations pour les communes et cantons) <i>Qui ? Plateforme QE (qualité de l'eau) + CC CE</i></li> <li>• Eaux souterraines : effet d'un apport de chaleur, aspects qualitatifs, sensibilisation concernant la « bonne pratique ». <i>Qui ? Plateforme QE (qualité de l'eau) + CC CE</i></li> <li>• Agriculture : exécution PPh ; nitrate dans les eaux souterraines (par ex. mesures applicables plus simplement dans l'aire d'alimentation pour réduire la charge de</li> </ul>



	<p>nitrate), réinjection dans l'agriculture des P et N récupérés dans les STEP ; Urban Farming, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Canalisations : réduction de l'eau claire parasite ; influence des installations d'infiltration et canalisations non étanches sur la qualité des eaux souterraines ; amélioration de la durabilité, par ex. grâce à des canalisations ayant une plus longue durée de vie, etc. <i>Qui ? CC CA</i></li> <li>• Microplastiques. <i>Qui ? Plateforme QE</i></li> </ul>
Objectifs	Valeurs cibles ou mesures possibles
<p><b>4.2 Combien suffit ?</b> Le VSA s'engage pour des mesures efficaces et des feuilles de route et délais réalistes qui tiennent compte de l'écobilan et des ressources limitées en personnel et matériau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ressources au niveau du matériel et du personnel vont jouer à l'avenir un rôle central pour la réalisation de projets. Elles vont avoir de plus en plus un effet limitant. Aujourd'hui, certains matériaux ne sont plus disponibles dans des délais raisonnables et les entreprises surchargées ne fournissent plus d'offres. Les calendriers pour la mise en œuvre de nouvelles lois et exigences doivent, de plus en plus souvent, prendre ce phénomène en considération. Le VSA s'engage en faveur de feuilles de route et de délais réalistes. Il exerce une influence sur la priorisation et se positionne sur la voie à suivre pour la protection des eaux du point de vue du VSA, en se posant la question suivante : combien suffit ?</li> <li>• Toutes les réglementations supplémentaires sur la protection des eaux souterraines provoquent une augmentation des rejets d'énergie et de CO<sub>2</sub>. Le VSA se positionne en faveur d'une priorisation des processus. Il faut toujours clarifier, pour les nouveaux processus, si la pollution de l'environnement évitée est proportionnelle à l'énergie déployée pour le procédé, y compris l'énergie grise dans les bâtiments, produits chimiques et moyens d'exploitation. Cela devrait être notamment thématiquement dans le cadre de la consultation politique si d'autres secteurs (par ex. l'agriculture) sont capables de réduire bien plus efficacement les pollutions des eaux avec un minimum d'efforts par rapport à nos procédés high-tech.</li> </ul>
<p><b>4.3 Le VSA intègre dans ses structures le thème de la numérisation comme thème inter-CC</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intelligence artificielle s'immisce également dans le domaine de la gestion des eaux urbaines. Les données et modèles jouent un rôle de plus en plus important. Pour donner la priorité nécessaire dans le VSA aux nombreux nouveaux moyens et thèmes, il est nécessaire d'avoir des structures englobant tous les services.</li> </ul>

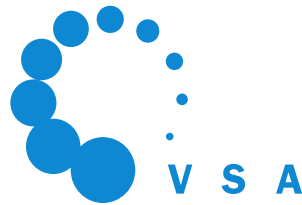


Il faut examiner si une collaboration systématique avec l'ASIC s'impose.

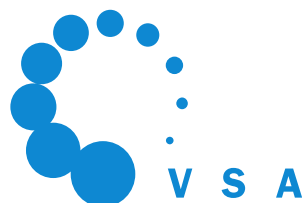


Objectifs	Valeurs cibles ou mesures possibles
<b>Objectifs relatifs à l'axe stratégique 5 (diffuser les innovations et solutions interdisciplinaires)</b>	
<b>5.1 Le VSA promeut les solutions neuves et innovantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le VSA offre à ses membres une plateforme pour les idées innovantes, recueille les idées des pays particulièrement innovants et aide à les diffuser en Suisse.</li> </ul>
<b>5.2 Le VSA définit l'état ciblé pour l'assainissement urbain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En collaboration avec l'Eawag, le VSA élabore une « vision de l'assainissement urbain 2050 ». Cet état ciblé est régulièrement mis à jour. La vision contient entre autres :               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ De nouveaux thèmes comme « Zéro net », « Zéro pollution », pourcentage d'élimination de l'azote, économie circulaire, exutoire [dilution nécessaire dans les cours d'eaux], etc.</li> <li>→ Une distinction judicieuse entre les systèmes centralisés et décentralisés pour le traitement des eaux usées (ces derniers ont fortement évolué en raison de la filtration à membrane, du charbon actif, de techniques de mesure plus simples, de l'accès en ligne, etc. et représentent des alternatives abordables aux solutions centralisées).</li> <li>→ L'état ciblé concernant la perception efficace de toutes les tâches au sein d'un bassin versant de STEP par le biais de formes d'organisation modernes et durables (y compris la gestion intégrée du réseau de canalisations – STEP – milieu naturel, aménagement hydraulique des agglomérations ainsi qu'attestations de performances pertinentes, contrôle de performance efficace, qualification professionnelle des employé.e.s, etc.)</li> </ul> </li> </ul>



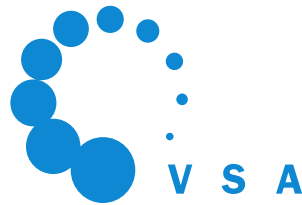


Objectifs	Valeurs cibles ou mesures possibles
<b>Objectifs relatifs à l'axe stratégique ⑥ (renforcer l'image de la protection des eaux et sensibiliser membres, opinion publique et politique nationale)</b>	
<b>6.1 Les groupes cibles de notre association connaissent le positionnement du VSA ainsi que les interlocuteurs auxquels s'adresser dans le VSA</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Le VSA a publié une prise de position sur tous les thèmes relatifs à la protection des eaux. Ces prises de position sont régulièrement mises à jour.</li><li>● Consultation politique :<ul style="list-style-type: none"><li>→ Pour la consultation politique, le VSA se concentre sur les thèmes « Eaux/qualité de l'eau » ainsi que « Gestion des infrastructures », « Promotion de la relève » et « Adaptation au changement climatique ».</li><li>→ Le VSA renforce ses contacts avec les parlementaires pour pouvoir s'impliquer dans les affaires importantes et fournir les notions et faits techniques au sein même de la commission. Si nécessaire, nous écrivons à tous les conseillers.ères nationaux et aux États ainsi qu'aux médias reconnus.</li><li>→ Nous recherchons les sujets politiques actuels qui concernent directement le VSA et formulons le positionnement du VSA sous une forme adaptée aux politiciennes et politiciens. Nous leur remettons directement les prises de position et le mémorandum politique du VSA. D'autres moyens de communication sont envisagés.</li><li>→ Le VSA entretient une communication active avec ses membres et veille à ce que ceux-ci puissent s'impliquer et participer au processus de formation d'opinion.</li><li>→ Le VSA recherche de manière active une coopération avec la CCE / DTAP et autres organisations adaptées pour intégrer nos positions et thèmes à la politique nationale.</li><li>→ Le VSA renonce aux prises de position lors des propositions de votation et aux activités politiques allant au-delà des processus politiques formels car il ne veut pas nuire à sa bonne réputation d'association professionnelle largement reconnue ni faire naître la discordance parmi nos différentes catégories de membres.</li></ul></li><li>● Le VSA publie toujours de manière systématique et si possible avant l'expiration de la mise en consultation sur son site web ses prises de position concernant les thèmes politiques sous forme de prise de position modèle que nos membres peuvent reprendre.</li><li>● Pour renforcer sa consultation politique, le VSA réfléchit à une alliance avec InfraWatt. Un engagement dans le</li></ul>



	groupe parlementaire Économie circulaire est en cours d'examen.
<b>6.2 L'image de la protection des eaux en tant que branche innovante et intéressante est renforcée grâce à des campagnes de sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La concurrence est grande entre les professions. Il est nécessaire de bien connaître les différents métiers et que ces derniers jouissent d'une bonne image. Le VSA s'engage pour la promotion de nos métiers et s'occupe de créer et de communiquer des portraits des professionnel·le·s de notre secteur. La priorité est donnée au groupe cible des 16 à 19 ans pour la promotion de la relève.</li> <li>• Le VSA s'engage pour que le cursus universitaire soit plus proche de la pratique.</li> <li>• Le VSA met en œuvre des mesures de sensibilisation (voir à ce sujet <a href="#">Outils marketing   SVGW</a>). Pour cela, le VSA recherche des coopérations et des situations gagnant-gagnant avec l'industrie financièrement forte (secteur chimique / pharmaceutique), SVGW, etc.</li> </ul>

Objectifs	Valeurs cibles ou mesures possibles
<b>Objectifs relatifs à l'axe stratégique ⑧ (développer la collaboration et l'échange de connaissances avec des partenaires internationaux)</b>	
<b>8.1 Les expériences acquises à l'étranger sont adaptées et valorisées pour la Suisse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les expériences acquises par des représentants CH dans des comités internationaux doivent systématiquement être collectées et valorisées dans la mesure où elles sont applicables à la Suisse.</li> <li>• Le VSA essaie de positionner de manière ciblée des représentant·e·s CH dans des comités et groupes de travail internationaux importants.</li> <li>• veille technologique dans les pays limitrophes</li> </ul>



## Annexe : axes stratégiques précédents largement atteints du point de vue du comité du VSA

La stratégie du VSA pour la période 2024 – 2027 représente une mise à jour des stratégies précédentes (stratégie du VSA 2015 – 2018 ou 2019 – 2023). Le comité du VSA considère trois axes stratégiques comme achevés si bien qu'il ne fixe pas de nouveaux objectifs stratégiques pour la période actuelle :

- **① Élargir l'offre de formation et renforcer l'attrait pour les membres, la relève et les branches relevant de la protection des eaux** : l'offre de formation du VSA a été considérablement élargie<sup>2</sup> dans les années 2019 – 2023. Bien entendu, il reste fondamental pour le VSA de proposer une offre de formation initiale et continue actuelle et de grande qualité. L'examen régulier de l'offre de formation (actuellement dans le cadre des cours PE) et son extension (par ex. dans le domaine de la « Ville éponge ») font cependant partie des principales activités du secrétariat. Étant donné que la plupart des objectifs définis dans la période stratégique expirée ont été atteints, le comité renonce à de nouveaux objectifs stratégiques.
- **③ Développer le réseau entre parties prenantes et régions linguistiques ainsi que la coopération avec des associations nationales** : le secrétariat recherche systématiquement à collaborer avec les associations nationales et entretient les coopérations antérieures. Le réseautage avec les autres régions linguistiques (Romandie et Suisse italienne) est désormais bien établi, sachant que celui-ci reste central et doit continuer à être étendu. Dans le domaine I&A, nous sommes parvenus à entretenir des contacts réguliers avec les associations professionnelles nationales compétentes grâce à l'analyse de la situation. Le contact avec les aménagistes et urbanistes est établi par le biais du projet Ville éponge. De nombreux aspects de l'axe stratégique ont été si bien intégrés par le secrétariat et les CC que le comité renonce à d'autres objectifs stratégiques.
- **⑦ Rattraper la baisse des prestations fournies par le système de milice** : la baisse des prestations fournies par le système de milice se poursuit mais le VSA y a régi depuis longtemps : les règlements ne sont plus créés au VSA de manière bénévole, ils sont confiés à des bureaux mandatés. En règle générale, le financement est couvert par le budget normal du VSA ou via des financements supplémentaires trouvés en cas de besoin. Pour les groupes d'accompagnement des projets ainsi que pour les offres de formation initiale et continue, nous trouvons actuellement suffisamment de professionnel·e·s motivé·e·s venant du terrain, grâce aux conditions actuelles (règlement pour les indemnités de séance et les débours). Le comité est d'avis que la tendance sociétale ne peut pas être inversée et que le VSA a réagi de manière adéquate, et renonce donc à d'autres mesures.

<sup>2</sup> L'offre de formation du VSA a stagné pendant de nombreuses années, reposant sur quelques piliers (formations pour les exploitants de STEP, cours PE, spécialiste de l'évacuation des eaux des biens-fonds, chef de projet et directeur de chantier en gestion des eaux urbaines). Au cours des dernières années, diverses nouvelles offres ont pu être mises en place : spécialiste PGEE ; spécialiste des données de l'assainissement urbain ; cours de mise à jour pour spécialiste de l'évacuation des eaux des biens-fonds ; cours spécialisé « QUIK pour directeur de chantier », « technique de mesure dans les STEP », « technique de commande dans les STEP », « statique des conduites », « codification des observations et transfert des données », « hydraulique » (sur la documentation technique de la SIA 190), « l'ABC de la LEaux - Partie droit de l'assainissement » ; « un regard sur les eaux » (pour le personnel d'entretien du réseau de canalisations des communes et EE) ; cours spécialisé « hygiène/sécurité au travail ». Par ailleurs, les cours PE, qui existent depuis des années, seront adaptés aux nouveaux besoins dans le cadre du concept « spécialiste de la protection de l'environnement et des eaux en entreprise ». Dans le cadre du projet du VSA « Ville éponge », il est prévu également de mettre en place un cours « spécialiste de la ville éponge ».